

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 novembre 1978

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES TRAVAUX PUBLICS

LES ESPACES À BUREAU UTILISÉS PAR LE GOUVERNEMENT—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Robert de Cotret (Ottawa-Centre):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement fédéral possède ou loue 8,036,885 mètres carrés de locaux et d'installations au Canada, une superficie correspondant à 1,236 champs de football et comme, selon des média locaux, les méthodes de surveillance et de contrôle de ces organisations ont été suspendues, je propose, appuyé par l'honorable représentante d'Ottawa-Carleton (M<sup>me</sup> Pigott):

Que la Chambre ordonne au ministre des Travaux publics d'établir immédiatement une agence de surveillance, conformément à la recommandation du vérificateur général l'an dernier et à celle, toute récente, du comité permanent des finances nationales de l'autre endroit, et de présenter à la Chambre aussitôt que possible un rapport sur les locaux et les installations actuellement inutilisés que loue ou possède le gouvernement partout au Canada, notamment dans la région d'Ottawa.

**M. l'Orateur:** Pour mettre en délibération une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi le Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Étant donné que mercredi dernier, lorsqu'on a demandé au ministre des Finances (M. Chrétien) quelles seraient les retombées au Canada de la hausse record du taux d'escompte aux États-Unis, soit la plus élevée dans toute l'histoire de ce pays, il a déclaré qu'il n'avait pas "l'intention de se livrer à la spéculation et au petit jeu dans lequel le député semble se complaire" et que les Canadiens devaient se réjouir des mesures que les États-Unis prennent. Étant donné aussi que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) a échafaudé des hypothèses sur la question

du dollar et les hausses du taux d'escompte survenues aux États-Unis en déclarant qu'une telle initiative de la part des Américains obligeait automatiquement le gouvernement canadien à relever son propre taux d'escompte et qu'il s'attendait à ce que cela se fasse bientôt, ajoutant même qu'"il était mécontent de cette dernière initiative des États-Unis", je propose, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Qu'à l'appel des motions, le premier ministre nous dise, s'il en est capable, avec lequel de ses ministres des secteurs économiques il est d'accord et si le Canada n'a pas d'autre choix que d'augmenter le taux d'escompte, ou s'il est peu indiqué de faire des hypothèses là-dessus, si nous devons nous réjouir ou non de cette mesure prise par les États-Unis, et s'il est satisfait de son ministre des Finances et insatisfait de son ministre de l'Industrie et du Commerce ou vice versa...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La parole est au député de Regina-Lake Centre.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DU GRAIN—LA REMISE EN ÉTAT DES WAGONS  
COUVERTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente, notamment le refus du Canadien Pacifique de participer avec le gouvernement fédéral à un programme de remise en état des wagons couverts pour le transport du grain.

Étant donné que les contribuables canadiens ont traité cette société avec beaucoup de générosité, lui accordant des subventions directes de 102 millions de dollars en 1977, lui donnant pour 135 millions de dollars de wagons-trémies neufs pour transporter le grain et lui permettant de reporter le paiement de 558 millions de dollars d'impôts, et que l'an dernier, la société a perturbé le transport du grain au point de faire perdre aux agriculteurs des Prairies pour 90 millions de dollars de ventes et en frais de surestarie, et puisque le Canadien National a accepté de remettre mille wagons en état pour le transport du grain, je propose, avec l'appui du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom):

Que le Canadien Pacifique soit mis en demeure de remettre en état ses wagons couverts et d'en augmenter sensiblement le nombre et qu'il soit sommé de comparaître devant le comité permanent des transports et des communications pour expliquer son emploi abusif des fonds publics et sa négligence à améliorer ou augmenter son matériel roulant destiné au transport du grain.

**M. l'Orateur:** En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.